

Nouvelles

Jacques Saint-Pierre

Number 145, Spring 2021

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/95986ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Saint-Pierre, J. (2021). Nouvelles. *Cap-aux-Diamants*, (145), 64–65.



Claude Dubé, prix Gérard-Morisset 2020. (https://www.youtube.com/watch?v=C84qDZL_WC8)

CLAUDE DUBÉ, GAGNANT DU PRIX GÉRARD-MORISSET

M. Claude Dubé est le lauréat pour l'année 2020 du prix Gérard-Morisset, la plus haute distinction attribuée à une personne pour sa contribution remarquable à la sauvegarde et au rayonnement du patrimoine québécois. En raison de la pandémie, les lauréats de l'édition 2020 des Prix du Québec ont été dévoilés et célébrés en ligne le 4 novembre à 17 h 30 sur Facebook.

Architecte, urbaniste émérite et professeur émérite de l'Université Laval, Claude Dubé a une longue feuille de route comme enseignant et chercheur, mais aussi comme acteur engagé dans la préservation, la mise en valeur et le rayonnement du patrimoine québécois.

À l'Université Laval, il a été durant treize ans le doyen de ce qui est maintenant la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design. On lui doit notamment la mise sur pied de

l'École internationale d'été de Percé, à la suite de la création de la Chaire multifacultaire de recherche et d'intervention sur la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine. Il a ensuite assumé la présidence du comité de direction de la chaire durant de nombreuses années.

En 1994, Claude Dubé est devenu le premier directeur général du réseau des économusées, dont la mission est de mettre en valeur les artisans et les métiers traditionnels dans un lieu d'interprétation ouvert au public. La Société du réseau Économusée regroupe aujourd'hui une centaine d'entreprises au Canada et en Europe du Nord.

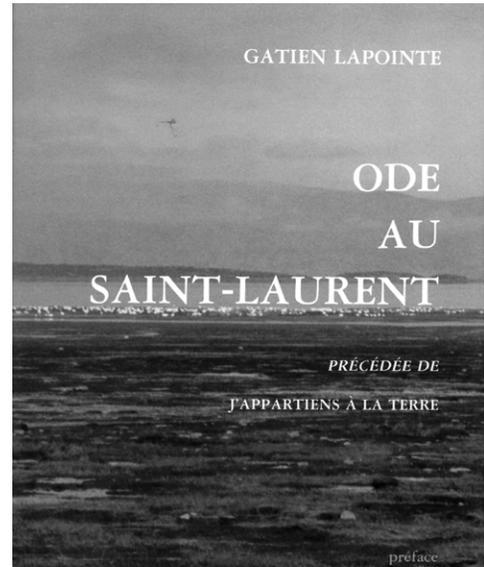
En 1998, alors qu'il occupe un poste de commissaire à la Commission des biens culturels du Québec (aujourd'hui le Conseil du patrimoine culturel du Québec), Claude Dubé met en place le réseau Villes et villages d'art et de patrimoine. C'est l'une de ses réalisations dont il est le plus fier. Il explique : « D'une part, ce réseau a contribué au développement d'une fierté régionale; d'autre part, il a permis la réintégration de diplômés dans le marché du travail. La formule pédagogique que nous avons trouvée les a aidés à reprendre confiance en eux et s'est révélée un grand succès. »

Parmi ses autres accomplissements, on peut mentionner qu'il a été cofondateur de la Fondation Rues principales et de la Société du patrimoine urbain de Québec. Il a également mis son expertise au service de différents organismes œuvrant dans le domaine du patrimoine, comme les Éditions Continuité du Conseil des monuments et sites du Québec et la Fondation Héritage Canada.

Faire du patrimoine un objet de fierté pour les communautés, tel a été le sens de l'engagement de Claude Dubé, tant dans le cadre de son enseignement que dans les projets qu'il a mis en œuvre ou auxquels il a participé.



La ministre Nathalie Roy lors de l'adoption du principe du projet de loi 69. (<https://nathalieroy.org/2020/12/02/adoption-du-principe-du-projet-de-loi-69/>)



Gatién Lapointe. *Ode au Saint-Laurent*. Montréal, Les Éditions du Zéphyr, 1963, 95 p.

PROJET DE LOI MODIFIANT LA *LOI* SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

La ministre de la Culture et des Communications, Mme Nathalie Roy, a déposé le 29 octobre dernier à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 69, qui vise à modifier la *Loi sur le patrimoine culturel* et d'autres dispositions législatives liées à la protection du patrimoine bâti. La ministre souhaite pallier des faiblesses de la loi, qui a été adoptée en 2012, et ainsi mieux protéger le patrimoine bâti. Le communiqué officiel précise : « Elle veut ainsi s'assurer que les démolitions imprévues ne fassent plus les manchettes comme cela a été trop souvent le cas dans le passé.

Les modifications proposées permettraient notamment :

- de doter les MRC et les municipalités de certains pouvoirs en matière de patrimoine culturel et de leur imposer certaines obligations, notamment celle de tenir des inventaires;
- de favoriser l'acceptabilité sociale des projets et ainsi de mobiliser l'ensemble des citoyens à l'égard du patrimoine bâti;

- de rendre publics la grille d'évaluation et les critères de prise de décisions, pour faciliter la prévisibilité de celles-ci par les citoyens;
- de rendre les décisions du Ministère plus transparentes et plus équitables, en donnant aux citoyens la possibilité d'en faire appel;
- d'accélérer le traitement des demandes de statuts et d'autorisations déposées par les citoyens et les propriétaires de biens patrimoniaux et de rendre des décisions dans des délais raisonnables.

Le projet de loi et les modifications législatives proposées constituent également une réponse aux constats soulevés sur la gestion du patrimoine immobilier par le gouvernement dans le rapport du Vérificateur général du Québec déposé en juin [2020]. »

Erratum dans le numéro 143

Une erreur d'attribution s'est glissée dans un article du numéro 143 de *Cap-aux-Diamants*. Dans l'article « Habiter l'unicité d'un territoire baigné par un fleuve d'exception », la citation placée en exergue (page 8) a été attribuée au poète Louis Fréchette, mais elle est plutôt de Gatién Lapointe. Elle est tirée de la partie finale de *Ode au Saint-Laurent*, un poème qu'il a écrit à Paris en 1961. Merci à M. André Gaulin de nous avoir signalé cette erreur.

Jacques Saint-Pierre